

Pageas



Commune de Pageas



Ecole Maurice Robert



Bulletin municipal

N°42 décembre 2023



Infos
utiles
p.2

Le mot
du maire
p.3

Infos
municipales
p.4-6

Vie de la
commune
p.7-13

L'écho des
associations
p.14-17

ComCom
et partenaires
p.18-19

Agenda
p.20

Sommaire



- Le mot du maire
page 3
- Informations municipales
page 4 à 6
- La vie de la commune
page 7 à 13
- L'écho des associations
page 14 à 17
- ComCom et partenaires
page 18 et 19
- Agenda
page 20

État civil (depuis le dernier bulletin)

Décès

- Mme Yvette, Marguerite DEFAYE née FORESTIER
- Mme Denise CHAZELAS née PARTHONNAUD
- Mr Maurice Debord

Mariages / Pacs

- Mme Christelle POINCIGNON avec M. Guillaume, Martial LIMOUSIN
- M. Camille, Pierre-René, Maurice VAUDELLE avec Mme Olga DEMIDOVICH

Comité de rédaction

Commission communication
S. Passelergue - E. Faure - V. Leriche - JP. Rigout
R. Garniche

Crédit photos

S. Passelergue - JP. Rigout

Mise en page

S. Passelergue

Infos utiles

Mairie : tel. 05 55 78 41 86
courriel : communedepageas@wanadoo.fr
site internet : www.pageas.fr
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h30 -12h et 14h-17h
Samedi : sur RDV avec les élus

Agence postale et bibliothèque inter communales :
tel. 05 55 71 83 46
Horaires d'ouverture :
Lundi à jeudi : 13h15-16h15
Vendredi : 15h15 -18h15 - fermé le samedi
Levée du courrier : lundi à vendredi : 14h50-samedi : 8h30

Écoles :
RPI Châlus-Pageas
école élémentaire Pageas : tel : 05 55 78 58 72
école élémentaire Châlus : tel : 05 55 78 43 88
école maternelle Châlus : tel : 05 55 78 46 16
Collège "Pierre-Desproges" Châlus : tel : 05 55 78 43 49

Assistante sociale (sur rendez vous)
Permanences Châlus : tel : 05 55 31 88 88
Permanences les Cars : tel : 05 55 36 90 22
Permanences Bussière-Galant : tel : 05 55 78 80 26

France services : tel. 05 19 09 00 04
Mail : franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr
Web : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

Gendarmerie Châlus : tel : 17
ou 05 55 78 41 11
Permanences :
Lundi après midi-Jeudi matin-Samedi matin

Pompiers Châlus : tel : 18
ou 05 55 78 55 85

SAMU : tel : 15

Communauté de communes Pays de Nexon/Monts de Châlus :
tel : 05 55 78 29 29
courriel : accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr
Site internet : www.paysdenexon-montsdechalus.fr

OTSI des Monts de Châlus Tél.: 05 55 58 28 44
courriel : tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr
site internet : www.visitlimousin.com/pays-de-nexon-monts-de-châlus

Conciliateur de justice
Monique Jardinier- Tel : 06 62 41 93 56
1^{er} mardi de chaque mois (France services)

Déchetterie :
Hiver (01/11 au 31/03) :
Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :
9h-12h et 14h-17h
Été (01/04 au 31/10) :
Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :
9h-12h et 14h-18h
Carte d'accès obligatoire

Écopoints :
Cimetière de Pageas
Le Mazaubert
Aire de repos de Pageas



■ Le mot du maire



Chères Pageaciennes, Chers Pageaciens,

Nous voici déjà à mi-chemin de ce mandat dont le démarrage fut atypique par bien des aspects, et cela n'a pas toujours été un long fleuve tranquille. Une période qui laisse encore des traces dans notre quotidien, et à cela s'ajoute une crise économique, sociale, climatique, énergétique à laquelle nous devons faire face.

J'espère que vous avez passé un bel été malgré la canicule. Depuis, l'heure de la rentrée a sonné et les enfants ont retrouvé le chemin de l'école dans des locaux entièrement rénovés. La commission des élus était présente pour leur souhaiter une belle année scolaire. Je tiens à remercier le personnel communal pour son implication, ce qui a permis d'assurer une reprise dans de bonnes conditions.

L'école est un lieu où l'on ne fait pas qu'apprendre à lire, écrire et compter. Les activités extra-scolaires permettent aussi aux enfants de découvrir des lieux culturels, de nouveaux horizons. Pour cela, l'implication et la participation des parents sont indispensables. Ils jouent un rôle important d'accompagnants dans les activités extérieures que l'enseignement offre aux enfants, et sans une plus grande participation de leur part, ces activités ne pourront être maintenues.

Notre commune a une nouvelle fois vécu au rythme de nombreuses manifestations avec les Marchés du dimanche, la Fête de l'été et les Marchés nocturnes qui ont rencontré une réussite inégalée. Bientôt aura lieu le Marché de Noël le 17 décembre. Encore bravo à nos associations et un GRAND MERCI aux bénévoles.

Les efforts se poursuivent pour l'équipe municipale. Elle est au travail avec l'étude de nouveaux projets pour continuer à moderniser et rénover les équipements, et faire progresser le vivre-ensemble.

Depuis 2020, l'ensemble des gros travaux réalisés représentent un investissement d'un montant de 726 562 euros (HT) en bénéficiant de subventions du Conseil Départemental et de l'Etat pour un montant de 479 272 euros. Tout cela sans augmentation du taux communal de la taxe foncière qui est de 37.11 % depuis 2020.

J'entends encore trop souvent l'écho d'incivilités qui demeurent présentes dans la vie quotidienne. Chacun est responsable de la propreté à proximité immédiate de son habitation et il en va de même dans la gestion des déchets autour des éco-points.

Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas! Je vous souhaite à toutes et tous de passer de bons moments avec vos proches.

Comme à l'accoutumée, un colis sera distribué à nos aînés.

Je vous donne également rendez-vous le 6 janvier 2024 à 15h pour la présentation des vœux du Maire aux habitants.

Dans l'attente de vous retrouver. Bonne lecture.

Bernadette LACOTE





COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 25 mai 2023

Présents : B. Lacote / S. Passelergue, / Ch. Chirol / S. Mesrine, / JP. Rigout / M. Bonnet / A. Lacaud / A. Browang / V. Leriche / S. Pariat / E. Faure. / R. Garniche / JA. Brun

Excusés avec procuration : Th. Loubert donne procuration à B. LACOTE et T. Chabot donne procuration à A. Browang.

Absent : néant

Secrétaire de séance : A. Browang.

Début de la séance : 20h00

1. Approbation du compte rendu du 23 mars 2023 .

Approuvé **14 pour / 1 abstention**

2. Décision modificative n° 1 : budget principal.

Cette modification budgétaire permettra d'établir un mandat d'annulation du titre 834 de 2021 relatif au versement par l'Etat du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) effectué deux fois par erreur d'un montant de 4 721€

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		
	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
Titres annulés sur exercice antérieur	67	673	4 721.00€
Entretien autres bien	011	61558	- 4721.00€

Vote : 15 pour.

3. Suppression et création de poste «Albert Croisé».

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Madame le Maire propose :

— DE SUPPRIMER à compter du 1^{er} octobre 2023, l'emploi au grade d'agent de maîtrise à temps complet (catégorie C)

— DE CRÉER à compter du 1^{er} octobre 2023, un emploi aux grades du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial : adjoint technique territorial ou adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C) destiné

à répondre aux besoins permanents de la collectivité et au remplacement d'un agent qui partira à la retraite. Les grades non employés au terme de la procédure de recrutement seront supprimés sans autre délibération. — D'ARRÊTER définitivement la date de suppression et de création du poste en fonction de l'évolution de la date de départ à la retraite de l'agent conditionnée par la nouvelle réforme des retraites - Loi promulguée le 14 avril 2023 et publiée au Journal officiel du 15 avril 2023.

— D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} octobre 2023

— DE L'AUTORISER à signer toutes les pièces nécessaires, dans les conditions des statuts particuliers à chaque cadre d'emplois dans le cadre de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les arrêtés de nomination après procédures de recrutements réalisés en conformité aux statuts.

— DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

Création à compter du 1^{er} octobre 2023, d'un emploi aux grades du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial : adjoint technique territorial ou adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C) destiné à répondre aux besoins permanents de la collectivité et au remplacement d'un agent qui partira à la retraite. Les grades non employés au terme de la procédure de recrutement seront supprimés sans autre délibération :

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 01

Suppression à compter du 1^{er} octobre 2023, de l'emploi au grade d'agent de maîtrise à temps complet (catégorie C) :

Pour : 13
Contre : 01
Abstention : 01

Approbation de la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} octobre 2023 comme indiqué ci-dessus :

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Fin de séance 21h40



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 6 juillet 2023

Présents : Moïse Bonnet / Aurélie Browang / Jean-Antoine Brun / Éric Faure / Roland Garniche / Bernadette Lacote / Virginie Leriche - Thérèse Loubert / Stéphane Pariat / Sébastien Passelergue / Jean-Pierre Rigout.

Excusés : Sébastien Mesrine procuration à Bernadette Lacote / Christian Chirol procuration à Roland Garniche / Tristan Chabot procuration à Aurélie Browang / Aurélie Lacaud

Secrétaire de séance : Thérèse Loubert

Début de séance : 20h00

1. Approbation du compte rendu du 25 mai 2023

vote : pour 13 voix ; 1 abstention

Application du régime forestier parcelle E112

La parcelle E112 d'une superficie de 9020m², située au bois du Mazaubert doit bénéficier du régime forestier pour sa gestion et sa mise en valeur ainsi que pour se mettre en conformité avec l'article L211-1 du code forestier. Mme le maire propose une modification de l'aménagement de la forêt communale avant l'exploitation du bois et d'être informé des demandes d'achat du bois.

Le conseil est d'accord

Mme le Maire nous demande :

— d'appliquer le régime forestier sur la parcelle E112 de préserver, d'ouvrir gratuitement au public et d'entretenir la forêt

— la présentation du dossier par l'ONF à Madame la Préfète

— de lui donner pouvoir pour signer tout document concernant le dossier

vote : pour 13 voix ; 1 contre

3. Règlement et tarification de la salle des fêtes

Le règlement de la salle des fêtes ainsi que ses tarifs ont été mis à jour. Ces modifications ont été soumises au vote du Conseil municipal. Un avenant aux associations a également été mis en place. Il ne s'applique pas à l'école mais celle-ci devra faire parvenir un planning d'occupation de la salle. Un planning sera également demandé à chaque association qui utilise la salle des fêtes pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Le nouveau règlement ainsi que les tarifs prennent effet à partir du 1er septembre 2023.

vote : 1 abstention, pour 13 voix

4. Redevances d'occupation du domaine public

Orange 1558,18€:

GRDF : 659,60€

Enedis : 234,23€

Vote : pour 14 voix

5. Choix du nouveau site internet

Sur proposition de la commission communication et numérique, le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour changer de site afin de le faire évoluer graphiquement ainsi que de s'adapter aux nouvelles normes techniques; notamment l'adaptabilité sur l'ensemble des écrans (téléphones, tablettes, PC...) Deux propositions sont présentées réalisées par deux prestataires : Centre France et La Petite Fabrique du Web.

Après en avoir délibéré,

Centre France 10 voix, La Petite Fabrique du Web 3 voix
1 abstention

6. Décision modificative n°2 : budget principal

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2023 le 23 mars dernier. Un ajustement des crédits votés est nécessaire sur les chapitres 21/23 afin de permettre des mandatements conformes aux exigences comptables. Les modifications concernent les travaux d'isolation de l'école primaire et elles ne modifient pas l'équilibre du budget.

Vote : pour 14 voix

7. Avenant n°3 à la convention pour l'exécution de services réguliers de transport public destinés à la desserte des établissements scolaires

Les modifications introduites par l'avenant sont les suivantes :

— L'article 2 de la convention est modifié comme suit : la présente convention est reconductible par tacite reconduction jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025/2026 selon le calendrier établi par l'Education Nationale »

— L'article 4.2.1 « Procédure d'inscription » sera modifié comme suit : « sous réserve d'une décision contraire de la région, il est rappelé qu'après le 20 juillet les parts familiales seront majorées conformément au règlement régional des transports scolaires »

— Les tarifications en vigueur pour les rentrées 2023, 2024, 2025 seront modifiées. Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées.

Vote : pour 14 voix

Questions diverses

— Mme Thérèse LOUBERT accepte d'être l'élue référente SYDED.

— Présentation de la fresque « Maurice Robert » par la commission école au reste du conseil.

Fin de séance : 21h50



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 26 octobre 2023

Présents : Moïse Bonnet / Jean-Antoine Brun / Tristan Chabot / Christian Chirol / Eric Faure / Roland Garniche / Aurélie Lacaud / Bernadette Lacote / Virginie Leriche / Thérèse Loubert / Sébastien Mesrine / Stéphane Pariat / Sébastien Passelergue / Jean-Pierre Rigout.

Excusés : Aurélie Browang donne procuration à Eric Faure.

Secrétaire de séance Eric Faure

Début de séance : 20h00

1. Approbation du compte rendu du 6 juillet 2023

vote : pour 11 voix ; 3 abstentions (seulement 11 élus présents sur le premier point)

2. Retrait de la délibération n°09-2023 cession d'un chemin communal à la Petite Garde.

La personne ne souhaite plus acquérir la partie du chemin à la Petite Garde, le prix est trop élevé.

vote : pour 15 voix

3. Dénomination de l'école primaire – « Ecole Maurice ROBERT ».

A ce jour, l'école primaire ne porte pas de nom, la proposition est faite de l'appeler « Ecole Maurice ROBERT », figure marquante de la commune de Pageas.

vote : pour 15 voix

4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

La commune Pageas est régie par la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nomenclature transpose aux communes une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Métropoles, Régions et Départements. Parmi ces règles figure la recommandation de se doter d'un règlement budgétaire et financier.

vote : pour 15 voix

5. Approbation du règlement budgétaire et financier de la M57.

Pas de budget annexe, mais un budget supplémentaire concernant l'assainissement.

Madame le Maire doit faire un mail dans ce sens pour précision et confirmation.

vote : pour 15 voix

6. Création d'un poste d'adjoint supplémentaire.

En référence à l'article du code Général Territorial, la commune de Pageas peut être financée pour un nombre maximum de 4 adjoints au Maire. Madame le Maire exprime le fait qu'aujourd'hui un poste de 4^{ème} adjoint se fait sentir. Des questions sont posées concernant les fonctions qui seront attribuées à ce 4^{ème} adjoint et une demande, plus précise, de lister les compétences.

Madame le Maire répond aux questions et présente les points relatifs à cette création, surtout pour la réalisation prochaine des travaux sur la réfection du réseau d'assainissement de la commune et de la participation aux réunions de la Communauté de Commune.

Madame le Maire fait donc la proposition de création d'un poste d'adjoint supplémentaire, ce qui porterait le nombre à 4.

vote: 14 pour 1 contre

7. Election d'un adjoint supplémentaire.

Un seul candidat se présente pour le poste, M. Moïse BONNET.

vote: 14 pour 1 blanc

M. Moïse BONNET est élu pour une prise de poste au 1^{er} novembre 2023 et assurera les fonctions de 4^{ème} adjoint, notamment sur la commission travaux.

8. Indemnité de fonction et approbation du tableau annexe des indemnités de fonction.

M. Moïse BONNET sera indemnisé sur la même base que les autres adjoints en respectant le tableau annexe des indemnités. Soit un indice 10,7, pour une indemnité de 437,19 brut mensuel.

9. Adoption du projet d'extension et de réhabilitation de la cuisine de la salle polyvalente avec mise aux normes et demande de subventions.

Le projet a été étudié par un architecte qui propose la création de la nouvelle cuisine en restant au même niveau que le sol de salle polyvalente. Cette cuisine serait implantée dans le prolongement d'un couloir vitré avec un aménagement pour un local rangement, le tout sur une surface d'environ 70 m². Le montant total des travaux s'élèverait à 404 074€. Ce projet ne verrait le jour que si les subventions demandées atteignaient les 80% (50% DETR et 30% CTD), avec donc un reste à charge pour la commune d'environ 80 000€.

vote : pour 11 contre 1 abstentions 3

10. Décision modificative n°3 : budget principal.

Le budget a été voté par le conseil municipal le 23 mars 2023.

vote : pour 15 voix

11. Cotisation au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Haute Vienne.

Pour information, changement de taux qui passe de 0,80 à 0,85. Ce qui correspond à :

145€ pour un agent à temps complet.

70,50€ pour un agent à ½ temps.

Fin de séance à 22 h 10.

Avant de quitter la mairie, Mme Aurélie Lacaud présente une lettre de démission du conseil municipal à Mme le Maire.

La vie de la commune



Hommage à Maurice Robert : 1930 - 2022

Maurice Robert est né le 21 avril 1930 à Châlus, et décédé le 8 décembre 2022 à l'âge 92 ans. Il a passé une partie de son enfance à Pageas avec ses ascendants maternels, une famille d'artisans-paysans ruraux bien connue des « anciens » de la commune. Il a également fréquenté l'école de Pageas dans son enfance.

Instituteur formé aux écoles normales de Limoges et de Poitiers, puis professeur de collège et de Lycée, il entre au Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S) après des études universitaires d'histoire et d'ethnologie. Il enseigne aux Universités d'Aix-en-Provence, Bordeaux et Limoges.

Maurice Robert est un ethnologue universitaire français reconnu.

Il est docteur en ethnologie, docteur ès lettres, directeur de recherche honoraire au CNRS. Consultant auprès des collectivités publiques, il est spécialisé en matière de patrimoine. Il a été président, puis vice-président de la Société d'Ethnologie Française.

Il a fondé l'association des Amis de Châlus et de sa région (aujourd'hui Association Histoire et Archéologie du Pays de Châlus).

Il a été président et fondateur de la Société d'Ethnographie du Limousin et de la Marche (S.E.L.M) qui deviendra Société d'Ethnographie et de Sauvegarde du Patrimoine Limousin (SESPaLim), dont il transfèrera le siège au Bistrot-Musée de Pageas de 2007 à 2012. Il fut le créateur de ce concept où l'on venait y manger des plats d'autrefois et découvrir une exposition permanente du mode de vie d'antan.

Il a aussi fondé à Limoges un bar-restaurant sans alcool et un service social spécialisé dans le suivi des malades alcooliques. Il a également été chroniqueur au journal « Le Populaire du Centre » et membre du Conseil Economique et Social Régional (C.E.S.R) du Limousin.

Un connaisseur et un défenseur de la culture et de l'identité limousines

Passionné de l'histoire locale, l'ensemble de son œuvre tend à la formulation de la structure, du fonctionnement et de l'évolution de la société rurale et artisanale limousine.

Il a publié une quarantaine d'ouvrage sur la culture et la société limousine, dans lesquels il a abordé des thèmes aussi variés que l'architecture, les croyances populaires, l'habitat rural traditionnel et la communauté paysanne, les artisans et les métiers d'autrefois.

La municipalité a tenu à rendre hommage à Maurice Robert en lui consacrant une fresque sur le mur de l'école, à côté du stade. Réalisée par l'artiste peintre Séma Lao, cette fresque colorée met en lumière le visage de Maurice Robert à côté de celui d'enfants, pour cet ancien instituteur d'école normale.

Lors de son inauguration, les élus étaient en présence de la famille de Maurice Robert, des autorités académiques de l'Education Nationale, des enseignantes du RPI Châlus-Pageas, des enfants de l'école de Pageas, de la presse, de la population venue nombreuse.



■ La vie de la commune



Travaux d'isolation à l'école.

Les 2 salles de classe du bâtiment attenant à la mairie ont été entièrement réhabilitées.

De l'isolation et de la réfection du plancher en passant par les murs repeints, l'isolation des plafonds et la mise en place d'une ventilation double flux, tout a été refait pour le plus grand confort des 20 élèves de la classe de Grande section / CP.

La seconde classe sert de bureau de la Direction et de salle de réunion selon les souhaits de Mme Porte, Directrice de l'école de Pageas.

Ces travaux d'un montant de 106 687,52€ TTC bénéficient de subventions à hauteur de 37 920,00€ venant du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, et 57 819,71€ de la part de l'État (montants TTC). Maitrise d'œuvre : Maytris.



Classe de CP



Bureau de la Direction

Fleurissement du centre-bourg.

Les travaux de rénovation du centre-bourg étant à présent achevés, il reste à réaliser dans ce projet la mise en place du fleurissement.

Les espaces nécessaires sont déjà existants et recouverts de copeaux de bois en attendant les différentes variétés de plantes et d'arbustes qui viendront embellir notre village. Ainsi, les places de parking de la mairie et de l'école, le parvis des appartements communaux et la petite aire de stationnement à côté du monument aux morts accueilleront diverses plantations pour une floraison au printemps prochain.



Fêtes communales

Cette année encore, grâce aux bénévoles du Comité des fêtes, de Pageas Loisirs, de la Quinte du loup, de L'Amicale laïque, et à l'implication des élus, Pageas a fait le plein de belles manifestations communales ! Nous tenons à tous les remercier pour leur participation, leur énergie et leur bonne humeur ! Sans eux, il n'y aurait pas de fêtes et de bons moments à partager ensemble. Alors bravo à toutes et tous et merci !

Fête de l'été

La Fête de l'été s'est déroulée le dimanche 2 juillet sous un soleil radieux. Nombre d'exposants étaient présents pour le marché, un peu moins de monde du côté du vide-grenier.

Une exposition de vieux tracteurs a attiré quelques nostalgiques des vieilles machines.



Vide grenier et exposition de vieux tracteurs.

La vie de la commune



Les randonneurs ont pu faire une balade dans les chemins de la commune pendant que d'autres préparaient les agneaux à la broche qui allaient être servis pour le repas.

Les chants des chorales présentes ont accompagné les oreilles des visiteurs venus nombreux. Une belle soirée dansante et un feu d'artifice ont clos cette fête de l'été 2023.

Marchés nocturnes

Les deux marchés nocturnes de Pageas ont rencontré un gros succès ! Les 19 juillet et 16 août, la place de l'église et ses abords étaient remplis de monde, avec pas moins de 15 artisans à chacun des marchés. Le nombre de repas servis a dépassé à chaque fois les 500 personnes.



Chacune des soirées était accompagnée d'une animation musicale pour le plus grand plaisir des participants qui ont pu danser sur le parvis.



Marché du dimanche matin

Depuis la fin du premier confinement, la municipalité a souhaité mettre en place un marché de producteurs du mois d'avril au mois d'octobre, un dimanche matin sur deux. Le succès a été immédiat et bon nombre de personnes sont venues à ce rendez-vous.



Mais petit à petit, de moins en moins de personnes sont venues à la rencontre des artisans. La buvette associative ajoute pourtant de la convivialité à l'instant. Mais cela ne suffit pas à attirer suffisamment de monde et les commerçants repartent parfois avec de petites recettes en poche grevées par leurs frais de route.

Le moment est donc venu de se poser la question de la pérennité de ce marché !

Un temps de réflexion avec les élus, les associations, en concertation avec tous les exposants qui ont la gentillesse de venir à Pageas permettra de savoir si l'aventure se prolongera ou non.

Un marché sans visiteurs et sans clients peut difficilement perdurer.

La municipalité remercie en tout cas tous les artisans, les associations participantes, les visiteurs réguliers et les élus qui ont porté jusqu'à présent ce marché dominical.



Nouveau site internet.

Un nouveau site internet a été mis en place pour présenter et valoriser notre commune.

Notre ancien site avait fait son temps. Nous remercions Roland Garniche qui avait créé ce site et qui l'a maintenu à jour pendant de longues années.

Les technologies ayant beaucoup évolué, notamment en raison de la multiplicité des écrans disponibles dans les foyers (smartphones, tablettes, téléphones connectés, ordinateurs...), il fallait que notre site puisse s'adapter automatiquement à tous ces différents formats d'affichages, avec une fluidité accrue et des fonctionnalités plus poussées.

La Commission « Communication et numérique » a donc travaillé avec Net15, une entreprise spécialisée dans la conception de sites internet.



Sur ce nouveau site vous retrouverez les informations essentielles de la vie de Pageas, les associations, les artisans et entreprises, les activités touristiques, des informations sur notre patrimoine communal avec les plaquettes informatives que vous pouvez retrouver le long des chemins de randonnée, dans le sentier musical, ou encore aux abords de quelques monuments d'intérêt patrimonial. Vous retrouverez aussi des infos à propos des manifestations, les comptes-rendus de conseils municipaux, des liens vers des démarches administratives et bien d'autres choses encore... Si vous avez des remarques à propos d'éventuels oublis, notamment au niveau des professionnels de la commune, n'hésitez pas à nous le faire savoir et nous corrigerons cela. Bonne visite sur notre nouveau site !

www.pageas.fr

Rentrée scolaire.

Après une fin d'année scolaire sous le soleil, la rentrée du 04 Septembre dernier s'est effectuée sous le signe de la nouveauté.

Fête de l'école, pique-nique, goûter et cadeaux aux enfants pour terminer l'année en beauté.

Le 27 juin, les enfants se sont produits sur la scène de la salle des fêtes de Pageas devant de nombreux parents (moins nombreux que les années précédentes malgré tout). Ils ont terminé leur spectacle en entraînant joyeusement toute la salle dans un dynamique sirtaki sous les applaudissements du public.

Le 07 Juillet, jour de la sortie, le personnel de la cuisine avait préparé pour midi un délicieux pique-nique pris sous l'auvent du stade. Merci à Jean-Claude (notre cuisinier) et à Aurélie.



Et pour terminer dans la bonne humeur cette année scolaire, les élus de la commune ont offert le même jour un goûter et un album à chaque enfant avant le départ en vacances.

De nombreuses nouveautés à la rentrée de septembre.

L'école de Pageas accueille cette année les enfants de la Grande Section de maternelle.

Face à l'effectif élevé des enfants de l'école maternelle à Châlus, l'équipe pédagogique enseignante du RPI Châlus-Pageas a décidé du transfert, cette année, des élèves de la Grande Section à Pageas. La municipalité a détaché partiellement Aurélie, titulaire d'un CAP Petite Enfance, de la cuisine à l'aide en classe pour les enfants de Grande Section. Du mobilier adapté aux enfants a été prêté par l'école maternelle de Châlus.

38 enfants sont accueillis à l'école de Pageas: 20 avec Agnès Porte en GS-CP (5 + 15) et 18 avec Christelle Maingout en GS-CE1 (9 + 9). Deux AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) complètent l'équipe.

La vie de la commune



Les anniversaires des enfants sont fêtés au restaurant scolaire.

Sur une initiative du personnel de cuisine, à chaque fin de mois, « les enfants du mois » se verront souhaiter un joyeux anniversaire. Belle initiative de Jean-Claude et Aurélie. Des élus étaient présents le 29 septembre dernier lorsque 5 enfants ont soufflé leurs bougies d'anniversaire.



Reprises de concessions

La Maire informe les descendants et successeurs des concessions suivantes qu'une procédure de reprise est en cours sur celles-ci. Si vous avez des informations sur ces sépultures, ou si vous souhaitez vous y opposer, merci de contacter la mairie.

- M. Sainte-Catherine Barthélémy, n° de concession 118, parcelles 72 et 73
- Mme Fontanille veuve Sarlot, n° de concession 159, parcelle 445
- M. Bichou, n° de concession 196, parcelle 41
- Mme Desvilles épouse Mondarry, n° de concession inconnu, parcelle 41
- M. Deleron, n° de concession inconnu, parcelle 85



Tour de France

Le Tour de France a fait un court passage à travers notre commune le samedi 8 juillet, lors de l'étape allant de Libourne à Limoges. De nombreux spectateurs avaient répondu présent pour applaudir les coureurs et profiter d'un petit instant convivial. Ce fut un moment estival apprécié de tous!



■ La vie de la commune

À (re)découvrir à Pageas : le sentier musical

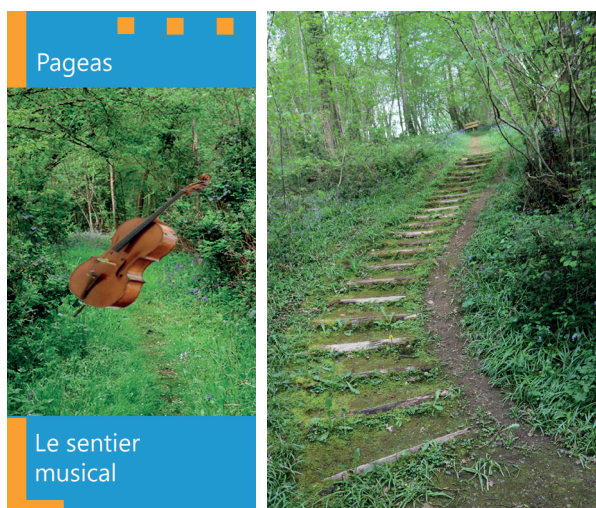


Entretenu de main de maître par les employés municipaux de Pageas depuis son inauguration en 2007 (débroussaillage, construction d'escaliers, de passerelles et de bancs de repos, mise en place de 2 cabanes), le sentier musical d'une longueur de 1,4 km est à parcourir en une ou deux heures au rythme de ses découvertes ou de ses envies, à partir de l'aire de repos.

Il invite à parcourir un arboretum avec reconnaissance des essences végétales, associées à leur utilisation dans la fabrication d'instruments de musique avant de plonger à l'ombre d'un sous-bois longeant le ruisseau du Mas Nadaud et de profiter du calme et de la fraîcheur du lieu. Arbres, arbustes et fleurs s'y côtoient toute l'année pour le bonheur des camping-caristes, des visiteurs de passage ou des habitants de Pageas. Un livret d'accompagnement disponible gratuitement au point de départ et une signalétique sur tout le parcours facilitent la reconnaissance des essences végétales.



Des aménagements sur le sentier.



La petite histoire du sentier musical.

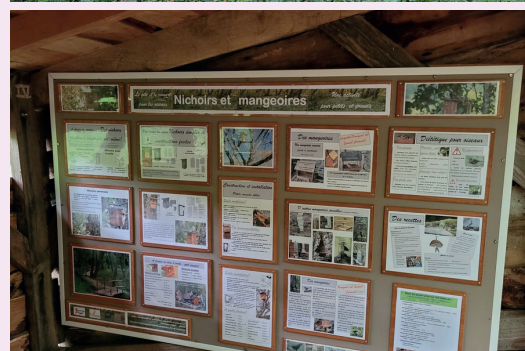
Initié en 2005 par Philippe Dubeau, maire de l'époque et M. Contamine, pépiniériste, le sentier musical a pour objectif d'associer la musique et les végétaux. Inauguré le 15 Octobre 2007, il a pu à partir de cette date accueillir ses premiers visiteurs. Jorg Demus (1928-2019), pianiste autrichien de renommée mondiale en est le parrain. En 2009, un livret d'accompagnement a été disponible pour les visiteurs. Une deuxième version, enrichie, est parue en 2011. En 2022, la municipalité actuelle a fait éditer une nouvelle version réactualisée de ce livret.

De 2009 à 2023, plus de 4000 livrets d'accompagnement ont ainsi été utilisés par les visiteurs.

Des nouveautés dans le sentier musical.

À partir de 2020, la municipalité a renouvelé toute la signalétique des végétaux sur l'ensemble du sentier. Deux cabanes pédagogiques ont été installées. La première, en 2021, à l'entrée du sous-bois, est consacrée à la flore présente tout au long du cheminement (jacinthes des bois, iris d'eau, bugle rampante, conopode dénudé.... 24 fiches documentées de ces plantes, une bibliographie, des renseignements généraux sur le sentier y sont affichées). La seconde mise en place en août 2023, à mi-parcours, est réservée aux oiseaux vus et/ou entendus dans le sentier musical (rouge-gorge, troglodyte mignon, mésanges, pics, loriot d'Europe... 22 fiches différentes habillent les « murs » de cette cabane). On y trouve même des plans de niochirs et de mangeoires à construire soi-même à la maison !

Une bonne idée de promenade en famille en toute saison !



Des fiches sur les oiseaux, mangeoires et niochirs dans la cabane installées en août 2023.

■ La vie de la commune

Le personnel communal

L'été et la rentrée 2023/2024 ont vu quelques mouvements de personnel au sein de la commune.

En effet, après 30 années passées au sein du service technique, Albert Croisé, bien connu de tous sur la commune, est parti à la retraite au 1er octobre 2023. Nous saluons ici la qualité de son travail et l'en remercions vivement.

Pour remplacer ce poste, il y a eu un recrutement par appel à candidatures. Dix candidats ont postulé et Julien Lamonnerie a été retenu. Il habite Pageas, souhaite mettre à profit son savoir et son expérience riche dans plusieurs domaines. Il fait donc équipe avec Sébastien Lefèvre et Philippe Chabernaud.

Du côté de l'école, notre cantinière Marie-Laure Desvilles est en longue maladie. Elle a été remplacée par Jean-Claude Dupont qui est devenu le nouveau cuisinier dont profitent les enfants de l'école.

Les menus sont entièrement cuisinés avec des produits frais et locaux, le tout avec une gestion fine des besoins concernant les quantités à donner aux enfants. Cela permet de réduire considérablement les déchets alimentaires et de mieux maîtriser le coût des repas. Cette gestion saine est une priorité de la municipalité.

Séverine Morelle a aussi rejoint l'équipe afin de pallier le remplacement d'Aurélié qui est affectée à l'école pour 2 Heures d'ATSEM.

Séverine effectue la garderie, le ménage dans divers bâtiments communaux, et aide à la cantine si nécessaire.

Nous tenons à saluer une nouvelle fois ici chacun de ces nouveaux agents communaux et nous espérons qu'ils seront bien accueillis par les habitants de la commune ainsi que par les parents d'élèves.

Commémoration du 11 novembre

La cérémonie de Commémoration de l'Armistice s'est déroulée le samedi 11 novembre, en présence de nombreux habitants qui ont répondu présent à l'invitation de la municipalité. Le Maire de Châlus, Alain Brézaudy, était également présent. Madame le Maire Bernadette Lacote a prononcé son discours officiel en l'honneur des combattants pagaciens morts au combat. Le Président des Anciens Combattants a également procédé à la lecture d'un discours.



Cette cérémonie était également l'occasion d'inaugurer le nouvel emplacement du Monument aux morts, suite aux travaux de réaménagement du centre-bourg. Pour l'occasion, la stèle a également été réhabilitée, notamment avec les nouvelles plaques portant les noms des combattants, ainsi que les plaques en leur hommage.



La Quinte du Loup a entonné pour l'occasion Le Chant des partisans, et Julie, une jeune pageacienne a lu un texte retraçant l'histoire du Monument aux morts. Un pot de l'amitié a ensuite été offert par la municipalité aux personnes présentes. Nous remercions tous ceux qui ont assisté à cette cérémonie.





LE COMITÉ DES FÊTES

La saison estivale 2023 fut très chargée pour le Comité de fêtes.

Celle-ci débuta par le concours de pêche le 4 Juin, avec 45 pêcheurs, dont 6 femmes et 11 enfants. Des pêcheurs venant de nouveaux horizons grâce à Internet. Sous un soleil magnifique ce concours fut remporté par Jacques Bonneau avec 42 prises, la 1ère féminine Claudine Chénieux avec 16 prises et la 1ère jeune avec 13 prises pour Agathe Valade. Tous repartirent avec de magnifiques lots.

Le 2 juillet, la Fête de l'été fut un succès autant sur le plan humain que sur le plan financier. La grande nouveauté de cette année fut la cuisson de 2 agneaux à la broche, qui rencontra un succès pour les gourmands venus nombreux. Los Gojats Del Porti et Lou Bouéradours Arédiens animèrent la journée et une exposition de vieux tracteurs attirait l'oeil des curieux. La journée se termina par un magnifique feu d'artifice suivi du bal populaire animé par Stéphane Villard.

Les 2 marchés nocturnes du 19 juillet et du 16 août ont battu des records de fréquentation. L'équipe du Comité des fêtes était à l'œuvre aux planchas pour la cuisson des viandes achetées aux commerçants et artisans, ainsi que pour la cuisson des frites. Une animation musicale permit de finir la soirée avec quelques pas de danses sur le parvis de l'église.

Le 30 juillet le comité fut impliqué pour la journée de la Fête de la chasse organisé par l'ACCA de Pageas.

Nous avons également été présents sur 3 marchés le dimanche matin afin d'offrir un moment de convivialité aux personnes présentes.

Le Comité des fêtes vous donne RDV pour le marché de Noël le dimanche 17 décembre, qui clôturera l'année 2023 et vous donne déjà RDV pour de nouvelles aventures en 2024.



Concours de pêche



Eric Bélaïr et Jacky Cherbeix à la cuisson des agneaux à la broche.

Bureau du Comité

Président : P. Nawrot
Vice président : J. Cherbeix
Trésorier : M. Bonnet

Trésorier adjoint : J. Pescher
Secrétaire : Cl. Gropas
Secrétaire adjoint : G. Parry

AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES

L'amicale Laïque est toujours présente sur les communes de Pageas et Châlus, nous sommes heureux de pouvoir continuer à organiser les manifestations comme le Loto (1er week end de mars), la buvette au marché de PAGEAS, le vide grenier...

Ce dernier a été un franc succès et nous sommes ravis du résultat financier qui nous permettra de financer les projets des maîtresses pour l'année en cours.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 17 octobre 2023 nous a permis de revenir en détail sur notre bilan et aussi de vous présenter les nouveaux projets des écoles et les différentes manifestations sur l'année 2024.

Nous souhaitons remercier vivement tous les bénévoles, les maîtresses ainsi que les mairies pour leur soutien.

Sans cette aide précieuse, nous ne pourrions pas y arriver ! C'est pourquoi nous vous demandons, parents, grands parents, neveux, nièces, cousins, cousines, etc... de nous rejoindre sans attendre pour la bonne continuité de notre association car sans aide il n'y aurait pas de piscine pour les élèves de Pageas, pas de nouveau matériel pour la maternelle, pas de prise en charge pour la classe de découverte de l'élémentaire de Châlus, etc...

Vous avez toujours rêvé de tenir une buvette, monter/démonter des stands, faire cuire des frites ou simplement donner des idées et vous avez des enfants, petits enfants ou autre à l'école du RPI: l'amicale est faite pour vous! Voici notre calendrier des manifestations à venir pour l'année 2024:

- Samedi 10 février 2024 : Loto des écoles (Châlus)
- Juin 2024: fêtes des écoles et kermesse (Châlus)
- Dimanche 15 septembre 2024 : Vide Greniers
- Octobre 2024 : ramassage des châtaignes

Vous pouvez d'ores et déjà nous contacter sur l'adresse mail: amicale.rpichaluspageas@gmail.com



Loto de l'amicale laïque



Pageas Loisirs : Bilan de l'année écoulée et programmation des activités de l'année à venir au menu de l'assemblée générale de l'association.

L'assemblée générale de Pageas Loisirs s'est tenue le mercredi 04 Octobre à la salle des fêtes de Pageas. Près d'une trentaine de personnes avaient pris place dans la salle et parmi elles on notait la présence de Madame le maire, de deux adjoints de la municipalité et celle du président du Comité des Fêtes. Une dizaine de personnes étaient excusées.

Après les remerciements du président de Pageas Loisirs aux personnes présentes, le vice-président a détaillé le bilan des activités de l'association depuis la dernière assemblée générale. Une année réussie pour les 80 adhérents, avec de belles participations aux nombreuses manifestations organisées. Nous ne reviendrons pas sur la réussite de la randonnée de la Pleine Lune du 4 février (150 à 160 personnes), du TROC des jardins du 29 avril et de l'activité Pilates évoquées dans le bulletin municipal précédent.



Le public présent et la lecture du bilan financier à l'AG du 04.10.23



Le bureau en présence de Madame le Maire, Bernadette Lacote



Pageas loisirs sur le plateau de Millevaches le 14.05.23



Pageas Loisirs dans la tourbière du Longeyroux le 14.05.23

Alors que s'est-il passé à Pageas Loisirs depuis le bulletin de Juin dernier?

- **Le dimanche 14 Mai** 40 personnes ont pris place dans un car en direction de Meymac. Randonnée dans la Tourbière du Longeyroux le matin et visite guidée du site gallo-romain de Les Cars l'après-midi. Belle journée ensoleillée avec pique-nique tiré du sac.

- **Le 17 juin** la fête champêtre de la Saint-Jean à Chenevières a toujours autant de succès. Concours de bêchage, 180 repas servis par les bénévoles sous les deux chapiteaux installés et soirée dansante sur parquet.

- **La saison des sorties pédestres** a été interrompue le 24 Juin après 22 randonnées et 23 diaporamas. Elles ont repris le 23 septembre sous le soleil.

- **Pendant cette interruption estivale**, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la mairie, un groupe de bénévoles a remis à neuf tout le balisage du sentier de randonnée de la commune « Les Sources de la Gorre » (7 matinées de travail), et a procédé à de nombreuses séquences de débroussaillage et élagage de tous les sentiers balisés de notre commune. Des sentiers qui sont unanimement appréciés des marcheurs selon les retours qui nous parviennent.

- Bien sûr l'association a aussi participé activement aux diverses animations de la Commune (fête de l'été, marchés du dimanche matin, marchés semi-nocturnes, marché de Noël).

Bref une année réussie avec de nombreux participant(e)s et 20 à 30 bénévoles pour l'organisation de tous ces moments festifs. Le bilan financier présenté ensuite par la trésorière a fait état d'une bonne santé financière de l'association permettant d'aborder sereinement la saison 2023-2024.

Après la reconduction du bureau en place et le renouvellement du montant de l'adhésion, le calendrier des manifestations pour 2023-2024 a été mis en place par l'assemblée. (à voir dans ce bulletin)

Bureau de l'association :

Président : J. Lajudie
Vice président : JP. Rigout
Trésorier : C. Mairine

Trésorier adjoint : S. Morelle
Secrétaire : P. Léger
Secrétaire adjoint : Y. Nouhaud

La vie de la commune



LA QUINTE DU LOUP

Les répétitions ont repris début septembre à la Quinte du Loup. Elles ont lieu tous les vendredis de 18h30 à 20h à la salle des fêtes de Pageas sous la direction de Pam Burden.

Après un concert réussi à Lageyrat, le 27 mai et un autre pendant la Fête de l'été de Pageas, la chorale a participé à la cérémonie du 11 novembre qui a eu lieu devant le nouvel emplacement du Monument aux morts. La chorale chantera aussi pour le Marché de Noël de Pageas le dimanche 17 décembre.



Avec l'arrivée de nouveaux choristes, la cheffe de chœur Pam Burden travaille son nouveau programme en vue de prochains concerts en 2024.

Nous vous en informons dès que les dates et lieux seront fixés.

Vous aimez chanter ? N'hésitez pas à nous rejoindre même en cours d'année.

Vous pouvez nous contacter aux 06 23 37 94 01

Bureau de l'association :

Présidente : T. Loubert
Vice président : JP. Létiche
Trésorier : M. Pailler

Trésorier adjoint : C. Mairine
Secrétaire : M. Létiche
Secrétaire adjoint : G. Bernardeaud



ACCA

Notre commune a accueilli le 30 juillet la fête de la chasse et de la nature. Plusieurs milliers de passionnés ont répondu présents à l'invitation du Président Alain Moyrand et de la dynamique équipe de l'ACCA locale.

Près de 700 chiens bien alignés ont fait la joie des visiteurs venu de la Haute-Vienne mais aussi des départements limitrophes.

Diverses associations de chasse étaient naturellement représentées, la Fédération départementale avait déployé une partie de son « village fédéral » assurant ainsi des renseignements précis notamment sur le permis de chasse.

Des animations toute la journée : le simulateur de chasse laser, la

fanfare avec neuf sonneurs du rallye St Hubert arézien, des démonstrations avec les chiens.

Le midi un repas préparé par Isabelle et François Morlier du restaurant Le St Fortunat à Flavignac avec près de 500 convives a permis aux participants de se restaurer.

Christian Lafarge, Président de la Fédération des chasseurs Haute-Viennois déclarait le 30 juillet dernier « Pageas étaient la capitale de la chasse » dans notre département ; Quelle fête ! merci à l'ACCA et son Président Alain Moyrand, et aussi quel magnifique site mis à disposition par la municipalité. La fédération continuera de soutenir cette belle manifestation.

Alain Moyrand pour conclure soulignait la réussite de cette journée, c'était la troisième édition après 2013 et 2014. Celle-ci a mobilisé plus de 80 bénévoles (dont le comité des fêtes) et le soutien de la municipalité. L'ACCA Pageas remercie les 2500 visiteurs, les bénévoles et la municipalité qui ont contribué à la réussite de cette magnifique journée.





JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

1985-2023: 38 années de concerts au bénéfice des enfants des écoles du secteur proposés par la délégation des JMFrance de Châlus.

Au rythme de 2 concerts par an (hormis contexte sanitaire ou évènement imprévu), la délégation des JMFrance de Châlus aura ainsi présenté à la fin de cette année scolaire près de 80 concerts aux enfants des 9 écoles du secteur, de la Grande section au CM2 (Châlus-Pageas-Bussière-Galant- Les Cars-Flavignac-Champsac-Dournazac-Champagnac-la-Rivière). Ils ont ainsi pu découvrir une grande diversité de musiques au fil des concerts (classique, contemporaine, baroque, médiévale, traditionnelle, jazz, musiques du monde...).

En 2022-2023, ils étaient 257 enfants au concert Lubulus et Alaïs.

Cette année le premier concert aura lieu le 10 octobre à la salle polyvalente Louis Aragon de Châlus et 299 enfants sont prévus pour « Zagat' » (les « billes » en créole réunionnais). Le 2ème concert est programmé pour le 06 février 2024. A chaque spectacle les enfants reçoivent un billet d'entrée qu'ils peuvent coller sur leur cahier d'école. Ces concerts sont appréciés aussi bien par les enfants que par leurs enseignants. (Pour ne pas dépasser la capacité d'accueil de la salle, très souvent, une école accepte de se priver d'un concert !)

Grâce aux aides des municipalités concernées, la participation par enfant spectateur est réduite à 3 € par concert (le coût d'un concert est d'environ 1200 €). La délégation les remercie de cette aide car sans celle-ci les concerts n'existeraient pas.

Petit rappel : La délégation des Jeunesses Musicales de France de Châlus a été créée le 17 Janvier 1985 à l'initiative de plusieurs élus du secteur (Pierre Charissou, maire de Châlus, Marcel Brun, maire de Champagnac-la-Rivière entre autres) avec l'accord évident des enseignant(e)s.

Les JMFrance sont une association nationale créée il y a 80 ans, reconnue d'utilité publique, agréée jeunesse et éducation populaire et association éducative complémentaire de l'enseignement public avec des structures régionales et des délégations locales comme celle de Châlus.

Le bureau 2023-2024 de la délégation JMFrance de Châlus :

Délégué pour le secteur de Châlus : Jean-Pierre RIGOUT - Trésorier : Pierre LEGER -

Secrétaire : Dominique LEGER



Lubulus et Alaïs
25/04/2023

Zagat' concert du
10/10/2023



Com Com et partenaires

L'ESSENTIEL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



L'essentiel des conseils communautaires

01/06/2023

Espace Juliette Gréco
Saint-Maurice-Les-Brousses

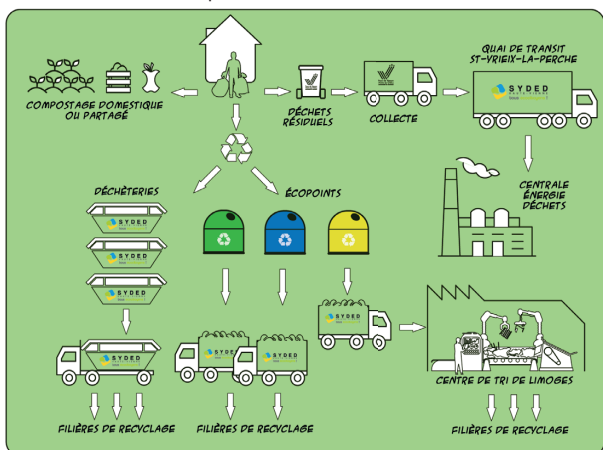
Ce conseil avait essentiellement vocation à informer les élus sur la prévention et la gestion des déchets par le Syndicat départemental d'élimination des déchets de la Haute-Vienne (SYDED 87)

Alain AUZEMERY, Président du SYDED 87 et Emmanuel LATHIERE, Directeur du SYDED 87 ont présenté les missions et le fonctionnement du syndicat, ainsi que ses actions de prévention et de gestion des déchets afin de mesurer :

- les interactions entre la Communauté de communes qui assure la collecte des déchets et certaines actions de prévention et le SYDED,
- la complexité des enjeux de gestion des déchets actuels et à venir.

Ceci afin d'apporter les outils nécessaires à la prise de décision des élus communautaires sur la collecte et la gestion des déchets.

Ils ont ensuite présenté leur **projet de territoire économie circulaire** qui va préparer l'avenir de la gestion des déchets en ouvrant de nouvelles voies afin d'en réduire la production.



Leur intervention s'est terminée par une demande **d'adhésion** de la Communauté de communes à une **motion visant à s'opposer** au projet du gouvernement de mettre en place **une consigne des bouteilles en plastique** dans un objectif de recyclage qui vient déstabiliser la dynamique positive déjà engagée en la matière. **Les membres conseil du communautaire ont voté à l'unanimité cette motion.**

Le conseil s'est poursuivi avec les autres points à l'ordre du jour, le Président - Emmanuel Dextet a mis au vote :

- **Le projet de renouvellement du parc des ordinateurs** en accès public du **réseau des médiathèques**. Il s'agit de remplacer 11 unités centrales et 1 ordinateur portable. Cet investissement peut faire l'objet d'une subvention de 50% par la DRAC et de 25% par le Conseil départemental.
- L'octroi de **subventions pour 2 projets de réhabilitation de logements** dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat (PDH) pour du montant total de 1 250 €
- La réalisation d'un **audit énergétique du centre social Jean-Jacques Rousseau** à Nexon (propriété de la Communauté de communes). Le SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) est mandaté pour réaliser cette étude afin d'engager des travaux d'amélioration énergétique et l'installation de photovoltaïque.

Les membres du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité ces propositions.

19/09/2023

Salle polyvalente
Saint-Hilaire-Les-Places

Finances

Tickets Culture Jeunes : le coût pris en charge par la Communauté de communes sera désormais versé directement aux associations bénéficiaires. L'État ayant augmenté sa participation au fonctionnement des France Services, **une subvention complémentaire de 5 000 €** est versée à l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon (**AAJPN**) pour le France Services de Nexon.

La convention de prêt de matériel aux associations sera modifiée afin de prévoir la facturation des gobelets (1 €) et/ou matériel détérioré (prix d'achat), non rendu ou perdu.

Aménagement du Territoire et Environnement

Eau et assainissement : Afin de préparer le **transfert** obligatoire en 2026 des compétences **Assainissement collectif et Alimentation en eau potable**, une étude prospective, juridique et financière préparatoire à ce transfert est engagée.

Gestion des déchets : Présentation du **rapport annuel 2022** du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (disponible sur notre site internet).

Urbanisme : La Communauté de communes prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi des Monts de Châlus. Après enquête publique, cela permettra de se prononcer sur l'intérêt général du projet éolien citoyen sur Bussière-Galant et Rilnac-Lastours et d'envisager l'impact sur le PLUi.

Services aux publics

Espace France Services : La Communauté de communes et la commune de Châlus souhaitent créer un lieu regroupant l'Espace France Services et d'autres activités (accueil ados, tiers lieu, espace de vie sociale...). Afin de disposer d'un accompagnement de la Banque des territoires, une candidature d'Appel à manifestation d'intérêt « Lieux innovants, lieux accueillants » France services est déposée.

Habitat : Pour accélérer les procédures d'attribution des aides de la Communauté de communes au titre du Programme Local de l'Habitat (PLH) – Aides à l'habitat – le Président a désormais une délégation de signature.

Réseau de lecture : Reconstitution de la convention de groupement de commandes pour l'achat de petit matériel de bibliothèque avec le département de la Haute-Vienne.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)



La Convention Territoriale Globale : signée le 26/09/2023 avec la CAF et le Conseil Départemental 87 prend la suite des Contrats Enfance Jeunesse, avant porté par le CIAS, pour une durée de 5 ans (2023 -2027).

C'est un projet social de territoire partagé (mobilisation des acteurs du territoire) autour de 6 thématiques qui pourra être soutenu par la CAF.

Pour rappel le montant CAF 2022 (ALSH, RPE, Multi-accueils, coordination) est de 129 473 €.

Les membres du Conseil communautaire ont voté les délibérations à l'unanimité.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

- MARCHÉ DE NOËL: DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2023 (INTER-ASSOCIATIF ET COMMUNE)**
VOEUX DU MAIRE AUX HABITANTS : SAMEDI 6 JANVIER À 15H
RANDONNÉE DE LA PLEINE LUNE: SAMEDI 27 JANVIER (PAGEAS LOISIRS)
LOTO DE L'AMICALE LAÏQUE : SAMEDI 10 FÉVRIER
SOIRÉE DANSANTE: SAMEDI 16 MARS (COMITÉ DES FÊTES)
SOIRÉE THÉÂTRE AVEC LA TROUPE DES CARS: SAMEDI 6 AVRIL À 20H30 (COMITÉ DES FÊTES)
TROC DES JARDINS: SAMEDI 27 AVRIL (PAGEAS LOISIRS)
RANDO DE PRINTEMPS: DIMANCHE 19 MAI (PENTECÔTE) (PAGEAS LOISIRS)
CONCOURS DE PÊCHE : DIMANCHE 2 JUIN (COMITÉ DES FÊTES)
FÊTE CHAMPÊTRE DE CHENEVIÈRES: SAMEDI 22 JUIN (PAGEAS LOISIRS)
FÊTE DE L'ÉTÉ DE PAGEAS: DIMANCHE 07 JUILLET (INTER-ASSOCIATIF ET COMMUNE)
1ER MARCHÉ SEMI-NOCTURNE: MERCREDI 17 JUILLET (INTER-ASSOCIATIF ET COMMUNE)
2ÈME MARCHÉ SEMI-NOCTURNE: MERCREDI 14 AOÛT (INTER-ASSOCIATIF ET COMMUNE)
VIDE GRENIERS DE L'AMICALE LAÏQUE : DIMANCHE 15 SEPTEMBRE
RANDO D'AUTOMNE (OU RANDO PATRIMOINE): DIMANCHE 22 SEPTEMBRE (PAGEAS LOISIRS)
SOIRÉE DANSANTE: SAMEDI 5 OCTOBRE (COMITÉ DES FÊTES)



MAIRIE

4 rue des Écoles

87230 Pageas

Tel : 05 55 78 41 86

Courriel : communedepageas@wanadoo.fr

Site internet : www.pageas.fr

 [communedepageas](https://www.facebook.com/communedepageas)

 **Pageas**